



## FICHE OUTIL N°002

# TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

La trousse de premiers secours contient le matériel de soins et le nécessaire de désinfection des mains mis à la disposition du secouriste.

### *Emplacement de la trousse de secours*

Elle doit être rangée dans un **local dédié** (armoire à pharmacie) **facilement accessible**, ou dans un véhicule au sein d'un emballage hermétique si le lieu de travail est mobile.

Elle doit faire l'objet d'une **signalisation** spécifique par panneaux.

### *Contenu général de la trousse de secours*

Il n'existe pas de liste type pour la composition de la trousse de secours. L'employeur doit définir son contenu en fonction des risques présents au sein de son entreprise. Il pourra pour ce faire solliciter **l'avis du médecin du travail**.

#### Il est conseillé de mettre à disposition :

- **Compresses** grand modèle (0,30 m x 0,30 m) sous conditionnement individuel ;
- **Pansements** auto-adhésifs sous conditionnement individuel ;
- **Pansements hémostatiques et compressifs** en cas de saignement ;
- **Bandes** de crêpe (3 m x 0,07 m et 3 m x 0,10 m) ;
- **Bandes** auto-adhésive ;
- **Sparadrap** déchirable (5 m x 0,02 m) ;
- **Filets** de maille élastique pour doigt et pour coude ;
- **Pince** à écharde ;
- **Ciseaux** à bouts ronds (14 cm) ;
- **Couverture de survie** ;
- **Morceaux de sucre** à utiliser en cas de malaise hypoglycémique.

#### Pour la propreté et la prévention des infections :

- **Savon** liquide doux et/ou lingettes détergentes ;
- **Antiseptique** non coloré (type Chlorhexidine) ;
- **Gants** à usage unique en vinyle (conditionnement en sachet individuel) ;
- **Papier absorbant** pouvant servir de champ ;
- **Sacs poubelle** jetables.

Des glaçons et des sachets plastiques pour congélation doivent être accessibles en cas d'amputation (doigts, ...). Le fragment amputé sera déposé dans un sachet et les glaçons dans un autre sachet, tous deux déposés dans une boîte : **il n'y aura jamais de contact direct entre le fragment amputé et les glaçons**.

#### **A EVITER**

La trousse de secours ne doit pas contenir :

- D'antiseptiques avec colorants (Merchurochrome®, ...) pouvant être à l'origine d'allergies
- De coton pouvant laisser des résidus sur la plaie
- De médicaments à usage personnel des salariés pouvant être considérés comme mis à la disposition de tout le personnel



## Contenu spécifique

### Pour les brûlures thermiques :

Il est nécessaire d'effectuer un **REFROIDISSEMENT PROLONGÉ SOUS L'EAU** de 15 minutes.

Selon l'étendue de la brûlure et son degré, consultez un médecin rapidement ouappelez le 15.

### Pour les projections oculaires :

- Projection de poussières ou autres particules solides : **Solution de lavage oculaire** monodose de type Dacryosérum (à ne pas utiliser en cas de plaie) ;
- Projection de produit chimique : **Solution de chlorure de sodium à 0,9%** (Sérum physiologique) en flacons de 500 mL (rinçage-œil avec œillère pour auto-administration).

**TOUTE PROJECTION OCULAIRE DONNERA LIEU A UNE CONSULTATION OPHTALMOLOGIQUE.**

## Vérification périodique

**Le renouvellement des différents éléments après usage ou à date de péremption doit être assuré de façon rigoureuse avec vérification annuelle datée, sous la responsabilité du chef d'entreprise.**

### **NUMEROS D'URGENCE**

La trousse de premiers secours doit contenir les numéros de téléphone d'urgence :

- SAMU : **15\***
- Pompier : **18\***
- Numéro de téléphone d'urgence européen utilisable depuis tout téléphone portable même sans crédit ou carte SIM : **112\***
- Centre anti-poison en cas de risque chimique : **03 83 22 50 50** (Centre antipoison de Nancy)
- Centre SOS main en cas de risque d'amputation : **03 26 47 95 17** (SOS mains Reims-Bezannes)
- Urgences ophtalmologiques en cas de projection oculaire : **03 26 78 77 20** (Service ophtalmologique du CHU de Reims ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30)

\* Numéros d'urgence à afficher en priorité

